

de chauffage 2006-2007. Par ailleurs, aucun partenaire n'a encore été identifié dans ces deux réseaux ou dans les autres réseaux autonomes.

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3610-2006
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 6 DEC 2006
Pièces n°: C-8.23

- 23. Références :** (i) Pièce HQD-1, document 2, page 10  
(ii) Pièce HQD-1, document 2, page 17  
(iii) Pièce HQD-1, document 2, page 18, tableau 3.5

**Préambule :**

En référence (i), le Distributeur mentionne que « les frais d'électricité sont intégrés au coût du loyer chez la plupart des clients du Nunavik. »

En référence (ii), le Distributeur indique que « pour la clientèle dont la facture de l'électricité est incluse dans le coût du loyer et dont l'habitation appartient à un organisme, le Distributeur discutera avec les organismes responsables de ces factures afin d'identifier des interventions efficaces et développer des partenariats. »

Par ailleurs, à la référence (iii), le Distributeur indique que 600 visites personnalisées seront réalisées au Nunavik pour un total de 3434 clients résidentiels, ce qui correspond à un taux de participation de 17 %.

**Demande(s) :**

- 23.1** Veuillez élaborer sur la nature de ces interventions et sur les partenariats à développer pour la clientèle résidentielle du Nunavik.

**Réponse:**

**Au Nunavik, environ 600 clients sur 3 434 reçoivent une facture d'électricité. Ce sont ces clients qui sont visés par les visites d'interventions personnalisées en efficacité énergétique prévues au tableau 3.5 de la pièce HQD-1, document 2, page 18 de 39. La nature de ces interventions est décrite à la pièce HQD-1, document 2, page 16, lignes 7 à 13 et page 17, lignes 1 à 11.**

**Pour les autres clients du Nunavik, l'établissement de partenariats avec les intervenants locaux, s'il y a lieu, permettra de déterminer la nature des interventions à implanter. Les**

**organismes responsables de l'habitation et de la facture d'électricité sont les premiers à bénéficier d'une réduction de la facture d'électricité. Leur implication est donc essentielle.**

**23.2** Veuillez préciser les hypothèses ayant permis d'évaluer le taux de participation des clients du Nunavik dans ce contexte.

**Réponse:**

**Environ 600 clients reçoivent une facture d'électricité au Nunavik. Les visites personnalisées actuellement prévues en 2007 et 2008 visent ces clients, soit 100 % de ceux qui paient leur facture d'électricité.**

**24. Références :** (i) Pièce HQD-1, document 1, annexe A, page 29  
(ii) Pièce HQD-1, document 2, page 18

**Préambule :**

Dans la description du programme d'efficacité énergétique de l'AEÉ pour les ménages à budget modeste des réseaux intégrés, le Distributeur mentionne que le support financier par visite est rehaussé à 310 \$ par visite et un montant de 340 \$ est prévu par client propriétaire (280 \$ pour un client locataire) pour l'installation gratuite de thermostats électroniques. Dans le cas des réseaux autonomes, le montant prévu par visite varie de 250 \$ à 350 \$, selon le territoire. Le montant alloué pour l'installation gratuite de thermostats électroniques est de 195 \$ (plinthes électriques) et de 115 \$ (système central).

**Demande(s) :**

**24.1** Veuillez justifier les écarts observés entre les montants prévus par visite personnalisée, et pour l'installation gratuite de thermostats électroniques dans le cas des réseaux intégrés et dans celui des réseaux autonomes.

1  
2  
3  
4

**TABLEAU 3.4**  
**IMPACT ÉNERGÉTIQUE DE L'ADAPTATION DES PROGRAMMES D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE DU**  
**PGEÉ POUR LES RÉSEAUX AUTONOMES<sup>2</sup>**  
**(EN MWh ÉQUIVALENTS)**

Programme	2006	2007	2008	2009	2010	
					MWh	%
Interventions personnalisées en efficacité énergétique	3 312	8 113	11 464	11 464	11 464	68%
Novoclimat	8	30	43	55	69	0%
Service ÉnerGuide de l'OEE	19	54	93	128	169	1%
Promotion des produits Mieux consommer – Energy Star	218	688	1 198	1 528	1 895	11%
<b>Sous-total – Marché résidentiel</b>	<b>3 557</b>	<b>8 886</b>	<b>12 798</b>	<b>13 175</b>	<b>13 597</b>	<b>81%</b>
Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments	101	372	830	1 265	1 932	11%
Appui aux initiatives – Systèmes industriels	224	449	897	1 346	1 346	8%
<b>Sous-total – Marché affaires</b>	<b>325</b>	<b>820</b>	<b>1 727</b>	<b>2 611</b>	<b>3 278</b>	<b>19%</b>
<b>Total</b>	<b>3 882</b>	<b>9 707</b>	<b>14 525</b>	<b>15 786</b>	<b>16 875</b>	<b>100%</b>

Note : Le total et les sous-totaux peuvent être différents de la somme des données en raison des arrondis.

5

<sup>2</sup> L'impact énergétique selon la source d'énergie est présenté à l'annexe C

GRAME  
~~811~~, p. 4

1  
2  
3  
4

**FIGURE B.1**  
**PROGRAMMES D'UTILISATION EFFICACE DE L'ÉNERGIE**  
**DES RÉSEAUX AUTONOMES**  
**EN VIGUEUR AU 15 SEPTEMBRE 2005**

Programmes d'utilisation efficace de l'énergie - Réseaux Autonomes en vigueur au 15 septembre 2005			Compensation mazout	Aide financière			Entretien & dépannage	
				%	Conversion	Nouvelle construction	Remplacement	Entretien annuel
Territoire	PEE	Clientèle						
IDLN	ELN	Résidentiel	30%	X	X	X	X	X
		Affaires	Parité					
Anticosti	Anticosti	Résidentiel	30%	X	X		X	
		Affaires	30%				X	
Basse Côte-Nord <sup>1</sup>	La Rivière	Résidentiel	30%	X	X			
		Affaires						
Haute-Mauricie	Clave	Résidentiel		X	X			
		Affaires						
	Albanel	Résidentiel	30%		X		X	X
		Affaires	30%				X	X
Nunavik	Cd <sup>2</sup>	Résidentiel	30%					
		Affaires						
	Mushik <sup>3</sup>	Résidentiel	30%				X	X
		Affaires	30% Propane <sup>4</sup>				X	X

NOTES : (1) La compensation varie en fonction des tarifs d'électricité - (2) Aucun programme n'est disponible pour les clients du réseau Lac-Robertson  
(3) Les programmes sont inclus dans des ententes ou convention entre Hydro-Québec et les communautés concernées  
(4) Compensation pour le gaz propane de certains usages commerciaux comme la cuisson, selon l'entente

5

6 **Compensation pour le mazout**

7 Ce volet garantit au client adhérent au programme que sa facture énergétique  
8 pour le chauffage sera toujours inférieure d'au moins 30 % à celle qu'il aurait  
9 payée s'il avait utilisé l'électricité pour cet usage. Pour les clientèles commerciale  
10 et institutionnelle aux Îles-de-la-Madeleine, le Distributeur garantit la parité avec  
11 le chauffage électrique.